



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM
Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR,
Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN**

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_26-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

Acquisition d'un local pour une maison de
santé pluriprofessionnelle au Sud de la
commune

V_DEL_200611_26

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_26-DE

Par délibération du 18 décembre 2019, le principe de la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle au sud de la commune , et de l'acquisition des locaux nécessaires dans l'opération du PUP GIMENEZ, à l'angle des rues de la Poudrette et Alexandre Dumas, sur les parcelles cadastrées BS 285 et BS 340 a été approuvée par le conseil municipal.

Dans le cadre de cette installation d'un service d'intérêt collectif, la Ville est entrée en négociation exclusive avec le promoteur de l'opération (Altarea Cogedim) pour permettre l'acquisition des murs de la future maison médicale.

Il est donc proposé d'acquérir en état de futur achèvement un local brut de béton de 378m² en rez-de-chaussée de l'opération et de 12 places de stationnement en sous-sol pour un montant de 764 000€ HT.

Sollicité par les services de la Ville, le service des Domaines a formulé un avis en date du 16 décembre 2019 confirmant la valeur vénale du bien à 764 000€ HT.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver l'acquisition des locaux, en état de futur achèvement, sis à l'angle des rues de la Poudrette et Alexandre Dumas, destinés à accueillir la maison de santé pluriprofessionnelle pour un montant de 764 000€ HT, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec le promoteur Altarea Cogedim, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_26-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'avis des Domaines en date du 16 décembre 2019 confirmant la valeur vénale du bien à 764 000€ HT ;

Considérant la délibération n° V_DEL_191218_27 du 18 décembre 2019, actant le principe d'établissement d'une maison de santé pluriprofessionnelle à l'angle des rues de la Poudrette et Alexandre Dumas ;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Stéphane Gomez , 4^{ème} adjoint délégué à la politique de la Ville, à l'urbanisme, aux déplacements urbains, aux grandes écoles et à l'économie ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver l'acquisition des locaux, en état de futur achèvement, sis à l'angle des rues de la Poudrette et Alexandre Dumas, destinés à accueillir la maison de santé pluriprofessionnelle pour un montant de 764 000€ HT, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec le promoteur Altarea Cogedim, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne .

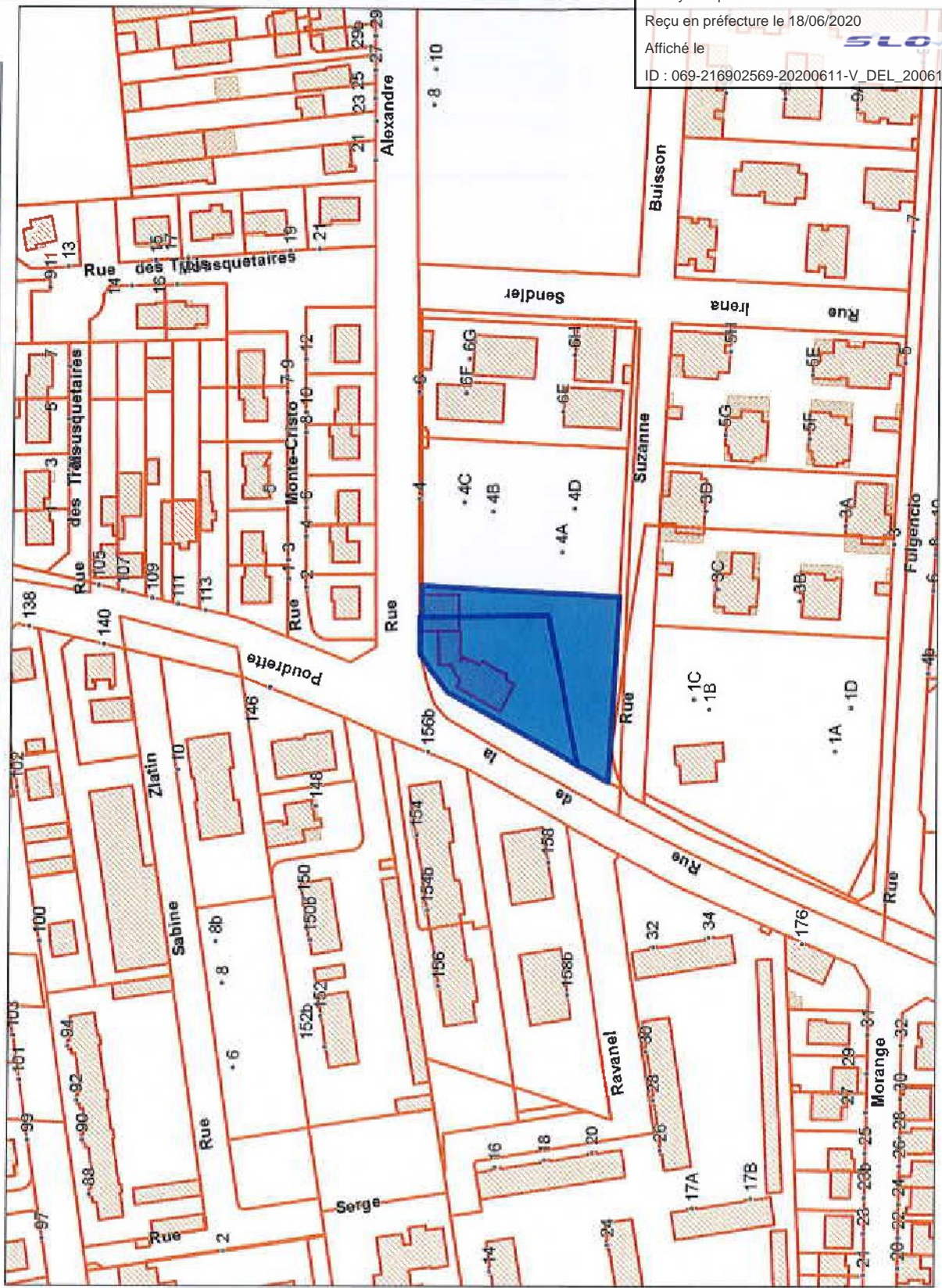
Nombre de suffrages exprimés : 38
Votes Pour : 38
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,


Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY



Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Nom vote à l'axe
- Numéro de voirie



Envoyé en préfecture le 18/06/2020
Reçu en préfecture le 18/06/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_26-DE

